

MINEURE EN DESIGN DES JARDINS (1-021-4-0) CHEMINEMENT TYPE

**Pour terminer la mineure en 1 an, la personne étudiante doit s'inscrire à 15 crédits par trimestre
Le programme comprend 5 cours obligatoires (18 cr.) et 4 cours à option (12 cr.)**

Les étudiant-es qui ne peuvent pas suivre 5 cours par session doivent retarder un cours à option plutôt qu'un cours obligatoire
L'écart du cheminement suggéré risque d'entraîner des conflits d'horaire ou un retard dans votre cheminement.
Pour tout changement à ce cheminement, veuillez contacter la personne TGDE du programme

Cheminement			
Automne		Hiver	
12 cr. Cours Obligatoires + 3 cr. Cours Option		6 cr. Cours Obligatoires + 9 cr. Cours Option	
APA 1110	Histoire et théorie 1 (3cr.)	APA 1410*	Habitations et jardins (6cr.) (préal. APA1210 + APA1310)
APA 1210	Connaissance des végétaux (3cr.)		Cours à option (3cr.)
APA 1230	Nivellement, drainage et génie du site (3cr.)		Cours à option (3cr.)
APA 1310	Représentation et communication (3cr.)		Cours à option (3cr.)
	Cours à option (3cr.)		

Cours à option			
Bloc 02B			
<i>Attention : Vous devez faire minimum un cours à option de ce bloc</i>			
Aut.	APA 2210	Horticulture	Hiv. APA 1240 Technologie, matériaux et assemblage

Bloc 04B			
<i>Attention : Vous devez faire maximum un cours à option de ce bloc</i>			
Aut.	APA 1401 ¹	Créativité et initiation au projet d'atelier	Été APA 3475 Atelier d'été

Bloc 70A			
<i>Attention : Vous devez faire minimum un cours à option de ce bloc</i>			
Aut.	APA 2130	Écologie végétale : théorie et pratique	Hiv. APA 1130 Outils juridiques en urbanisme

Autres cours à option			
Aut.	APA 1150	Approches de la réception des paysages	Hiv. APA 1330 Laboratoire d'informatique appliquée
			Hiv. APA 2330 Analyse et évaluation des paysages
			Hiv. APA 2310* Dessin technique et devis (préal. APA1330)

* Ces cours ne peuvent être suivis sans la réussite du ou des préalable(s) indiqué(s)

¹ APA 1401 - Créativité et initiation au projet d'atelier : ce cours est fortement recommandé à la mineure et il est obligatoire pour les personnes étudiantes qui envisagent poursuivre leur parcours au baccalauréat en architecture de paysage